

DEPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT
ARRAS
CANTON
BAPAUME

COMMUNE DE HAPLINCOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le dix-neuf juin à 19 heures 30
le Conseil Municipal de la Commune de HAPLINCOURT
s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation en date
du 15 Juin 2020, sous la Présidence de Monsieur Michel FLAHAUT
Etaient présents : Messieurs Michel FLAHAUT, Jean-François
LEVEQUE, Constant RAIMBAUX, Nicolas WARAMBOURG,
Mesdames Odile HIEZ, Isabelle PETIT
Etaient absente non excusée : Mmes Allison PETIT, Nathalie
GIBAUT, Philippe TRUFFAUX.
Etaient absents excusés : Sophie COGNON, Régis DELAHAYE

Sophie COGNON donne pouvoir à Michel FLAHAUT.
Régis DELAHAYE donne pouvoir à Constant RAIMBAUX
Philippe TRUFFAUX donne pouvoir à Odile HIEZ
Un scrutin a eu lieu, Madame Odile HIEZ a été nommée pour remplir
les fonctions de secrétaire.

Séance :
Ordinaire

**Objet : PERSONNEL – Création d'un poste d'adjoint
administratif**

La séance ouverte, Monsieur le Maire expose que conformément à
l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque
collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la
collectivité ou de l'établissement.

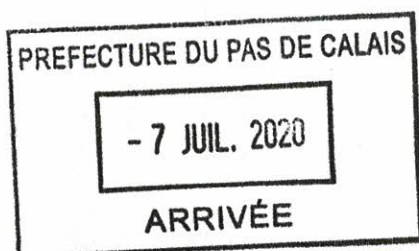
Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois
à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des
services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois
pour permettre des avancements de grade à l'intérieur d'un même
cadre d'emploi, ce qui est le cas pour un agent. Compte tenu des
avancements proposés et acceptés ce jour, il est proposé de :

- créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère
classe à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires,

Après discussion, à l'unanimité des membres présents, le Conseil
Municipal décide :

- D'accepter de créer un poste d'adjoint administratif principal de
1ère classe à temps non complet,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget,
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférant à ce
dossier.

La présente délibération sera transmise à Monsieur Le Préfet du
Pas-de-Calais, pour visa.



Acte rendu exécutoire
Par publication le 19 Juin 2020
et transmission en Préfecture
Le Maire,



Le Maire,
Michel FLAHAUT

Le Conseil Municipal est convoqué le Vendredi 19 juin 2020
à 19 heures 30 à la Salle des Fêtes

Ordre du jour :

- Fleurissement, entretien et propreté de la commune

- ▶ **Personnel communal**
- ▶ **Dispositions pour les tontes**
- ▶ **Propreté de la voirie – Balayage**
- ▶ **Fleurissement**

- Zones inondables

- ▶ **Entretien du fossé**

Etaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf :

Etaient absents non excusés : Mme Allison PETIT, Mme Nathalie GIBAUT,
Mr Philippe TRUFFAUX.

Etaient absents excusés : Sophie COGNON, Régis DELAHAYE

Sophie COGNON donne pouvoir à Michel FLAHAUT.
Régis DELAHAYE donne pouvoir à Constant RAIMBAUX
Philippe TRUFFAUX donne pouvoir à Odile HIEZ

Un scrutin a eu lieu, Madame Odile HIEZ a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le compte rendu précédent est validé à l'unanimité des membres présents.

Fleurissement, entretien et propreté de la commune

Personnel communal

La séance ouverte, Monsieur Le informe l'assemblée que le contrat de l'agent d'entretien se termine le 30 juin 2020.

Il représente une charge financière de 7 200,00 € par an.

L'entretien et le renouvellement du matériel, les frais d'essence représentent 800,00 € par an.

L'entretien des voiries, le balayage par les entreprises coûte 400,00 € par an.

Le total de ces frais est de 8 400,00 € par an.

Dispositions pour les tontes - Propreté de la voirie – Balayage -

Fleurissement

Il propose à l'assemblée de comparer ces prestations avec ce que l'Association BRIF peut proposer. Elle pourrait effectuer les travaux de tonte (avril à octobre soit environ 14 tontes) le débroussaillage et le ménage des bâtiments communaux (2 heures tous les 15 jours) pour 5 200,00 € par an,

L'arrosage et le fleurissement pourrait être réalisé par quelques bénévoles et Conseillers Municipaux volontaires.

Les frais de voiries peuvent s'élever à 400,00 € par an,

Le balayage des caniveaux (pour 4 passages) coûterait 1 000,00 € par an.

Les travaux divers (vaisselle, préparation des salles, ramassage de papiers, petits bricolages) seraient réalisés par des Conseillers Municipaux volontaires.

Le total de ces frais serait de 6 600,00 € par an.

Le montant des frais de travaux divers (nettoyage ponctuel de la salle des fêtes, bricolage, entretien, gravillonnage) des entreprises individuelles ou Association est de 1 500,00 € par an.

Au vue de l'économie réalisée, le Conseil Municipal décide par 8 voix pour et 1 voix contre que l'Association BRIF se chargera des travaux communaux.

Madame Isabelle PETIT vote contre cette décision.

Monsieur Le Maire donne lecture du projet de convention d'entretien de la commune qui pourrait être conclu avec l'Association BRIF située à BAPAUME qui débute le 19 juin 2020 pour une durée de un an.

Le coût annuel des prestations tonte, débroussaillage, ménage s'élève à 5 200,00 € TTC

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, par 8 voix pour et 1 voix contre accepte les termes de cette convention.

Il charge Monsieur Le Maire de signer cette convention avec L'Association **BRIF de BAPAUME**. Les crédits nécessaires seront prévus au **Budget Primitif 2020**.

Délibération 2020/002

Zones inondables

Entretien du fossé

Monsieur Le Maire informe l'assemblée que ce sujet sera traité à une prochaine réunion. Il attend un devis de l'Association BRIF.

PERSONNEL – Création d'un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Secrétaire de Maire actuellement Adjoint Administratif Principal de 2ème classe peut bénéficier d'un avancement de grade.

Compte tenu de son ancienneté dans le grade actuel et des avancements proposés, il propose de :

créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires,

Après discussion, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- **D'accepter de créer un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet,**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au budget,**
- **D'autoriser le Maire à signer tous les documents afférant à ce dossier.**

Délibération 2020/003

Réunion des couturières qui ont fabriqué les masques

Elle a eu lieu le 16 juin 2020. Monsieur Le Maire a remercié les personnes bénévoles qui ont fabriqué les masques. Elles ont réalisé plus de 500 masques, il reste 100 masques en stock.

Un panier a été remis à chaque couturière bénévole présente : Mesdames Perrine PINAULT, Sophie COGNON, Gérardine FLAHAUT, Maëlle BIENFAIT, Alexandra BIENFAIT, Mme Christiane WARAMBOURG, Isabelle RONNEL, Nathalie HOMBERT.

Les Conseillers Municipaux Messieurs Nicolas WARAMBOURG, Constant RAIMBAUX étaient présents.

Les couturière absentes Mesdames PINAULT, Eléonore TRUFFAUX, Odile HIEZ, Irma MACHON recevront leur cadeau ultérieurement.

Divers

Le Maire informe que l'entreprise a mis aux normes le réseau extincteurs et secours.